

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation

**Arrêté du**

**fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer au concours ouvert au titre de  
l'année 2022 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités  
de médecine générale**

**La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,**

Vu le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 modifié portant dispositions relatives aux personnels  
enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2022 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences  
des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2022  
et fixant les modalités de candidature,

**ARRÊTE**

**Article 1er**

Sont autorisés à participer au concours ouvert au titre de l'année 2022 pour le recrutement de maîtres  
de conférences des universités de médecine générale les candidats et les candidates dont les noms  
suivent :

M. Matthieu ARIZA  
Mme Maeva JEGO-SABLIER  
M. Nicolas ROUSSELOT  
Mme Christine MAYNIE-FRANCOIS  
Mme Tiphonie BOUCHEZ  
Mme Stéphanie MIGNOT  
M. Sébastien BRUEL  
Mme Laëtitia GIMENEZ  
M. Bruno CHICOULAA

**Article 2**

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

La ministre de l'enseignement supérieur  
de la recherche et de l'innovation  
Pour la ministre et par délégation :  
La cheffe du département des personnels  
Enseignants-chercheurs des disciplines de santé



Francia COMA